Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20261117-2026_082B-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six le 17 novembre à 19h00, le conseil municipal de la commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, maire
Date de convocation du conseil municipal : 27 octobre 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC– Arnaud LE LEVREUR - Marine BARDOU - Armelle LE FOURNIER — Noémie JOUNOT — Anne Marie DU BOISBAUDRY – Francoise SIRIGU - Anne Charlotte JAFFREDO - Eric CAILLOCE –Loïc JOFFE – Luc RAULT BARDON - Jean Luc HOUDART - Caroline VALETTE - Marie DEVOIS
ABSENTS EXCUSES : Pierre Jean JANNIN pouvoir à Marine BARDOU – Anne JACOB pouvoir à Françoise SIRIGU– Erwan MARTIN LAUZER pouvoir à Arnaud LE LEVREUR - Samuel DURAND pouvoir à Noémie JOUNOT - Emmanuel DE LA TOUR pouvoir à Marie DEVOIS
Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_082 AVENANTS N° 8 ET 9 DELEGATION SERVICE PUBLIC ENFANCE JEUNESSE UFCV

Rapporteur : Noémie Jounot

Le 28 septembre dernier la commission mixte enfance jeunesse (Locmariaquer, Saint Philibert et UFCV) s'est réunie et a validé les besoins suivants :
Comme l'an dernier, l'accueil périscolaire reste très fréqenté sur Saint Philibert et nécéssite un renfort les mardis et jeudis soirs de 16h00 à 18h00
L'avenant n° 8 pour la période du 1er septembre 2026 au 31 juillet s'établit à 5 403.25 €

En outre, il a été proposé une revaliorisation des CEE (contrats d'engagements éducatifs) pour une meilleure attractivité (faciliter le recrutement) de 7 € pour passer de 68 € à 75 € la journée (88 € chargés)
L'avenant n° 9 sera ainsi porté à 1934 €

Vu le CGCT
Vu l'avis favorable de la commission mixte en date du 28 septembre 2026

Le conseil par un vote à l'unanimité :
VALIDE l'avenant n° 8 de la Délégation de Service Public Enfance Jeunesse pour un montant de 5 403.25 €
VALIDE l'avanant n° 9 de la Délégation de Service Public Enfance Jeunesse pour un montant de 1934 €
DIT que les crédits sont inscrits au budget
AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette déllibération

Pour extrait conforme
La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE DE ST PHILIBERT ★ 56 (Morbihan) ★

Ref. 201502 Berger-Levrault (1012)